

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

Site internet : [www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)



Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 NOVEMBRE 2013**

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le vendredi 15 novembre 2013 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusés : M. Fabrice MARTEL (procuration donnée à M. Denis Clair), Madame Martine VERDAUX, M. Christian ROSE.

Absents : Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2013
- Délibération convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage au syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA)
- Délibération décision modificative n°2 (budget principal)
- Délibération prêt relais budget principal
- Délibération demande de subvention à l'Etat (dégâts d'orage)
- Délibération demande de subvention au conseil général (dégâts d'orage et travaux urgents de voirie)
- Fixation du montant de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire en prévoyance (contrats labellisés – décret du 8 novembre 2011) et choix de la formule à minima retenue pour les agents communaux
- Délibération pour le renouvellement du contrat des risques statutaires des agents communaux (CDG 07-SOFAXIS)
- Point sur le schéma d'alimentation en eau potable (étude conseil général)
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le point mis à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

### **1- Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2013**

Le compte-rendu est adopté.

### **2- Délibération convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage au syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA)**

Cette convention est rendue nécessaire pour mener à bien la réalisation de la DUP de la Pranlette (dossier de conformité et dossier de travaux pour le périmètre immédiat).

Cette assistance est subventionnée à 30 % par le Conseil général.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3- DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (BUDGET PRINCIPAL)**

Il s'agit d'inscrire au budget une charge de personnel temporaire, dans l'attente d'une régularisation administrative par le Centre de gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4- Délibération prêt relais budget principal Caisse d'Épargne Lore Drôme Ardèche**

Ce prêt de 50.000 € sur 2 ans au taux fixe de 2.37 %, est rendu nécessaire pour la réalisation des travaux d'urgence consécutifs aux dégâts des orages du 23 octobre 2013.

La délibération pour autoriser le Maire à signer ce prêt relais est adoptée à l'unanimité.

### **5- Délibération demande de subvention à l'Etat (dégâts d'orage)**

Ce point a été vu lors de la réunion extraordinaire du conseil municipal le 11 novembre 2013.

### **6- Délibération demande de subvention au Conseil General (dégâts d'orage)**

Ce point a été vu lors de la réunion extraordinaire du conseil municipal le 11 novembre 2013.

### **7- Fixation du montant de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire en prévoyance (contrats labellisés – décret du 8 novembre 2011) et choix de la formule à minima retenue pour les agents communaux**

Le conseil délibère à l'unanimité pour fixer la participation de la commune pour la protection sociale de ses agents selon les conditions suivantes :

Prévoyance : 10 € par agent et par mois

Santé : 25 € par agent et par mois

### **8- Délibération pour le renouvellement du contrat des risques statutaires des agents communaux (CDG 07-SOFAXIS)**

Le conseil délibère à l'unanimité pour le renouvellement de ce contrat pour une durée de 4 ans.

### **9- Point sur le schéma d'alimentation en eau potable (étude conseil général)**

Le 10<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau (2016-2017) prévoit de ne plus financer les collectivités qui resteraient isolées dans la gestion de l'eau.

### **10- questions diverses**

#### Pétition déposée à la Mairie contre la réforme des rythmes scolaires :

Une réunion d'information sera organisée à destination des parents d'élèves de l'école de Pranles le 28 novembre 2013.

#### Demande d'utiliser la salle Robert Delon

L'association des Aînés ruraux sollicite l'autorisation d'utiliser la salle Robert Delon pour ses ateliers cuisine.

Le conseil propose de donner une suite favorable à cette demande, dans les conditions suivantes :

- gratuité pour une utilisation par mois
- participation financière de l'association pour toute utilisation supérieure.

#### Demande de travaux sur le domaine public :

Un habitant du hameau de la Garde souhaite entreprendre des travaux d'aménagement sur un des escaliers de son habitation débordant sur le domaine public.

Le conseil émet un avis favorable de principe à cette demande, sous réserve que les frais consécutifs à cette démarche (frais notariés et d'arpentage) soient pris en charge par cet habitant.

#### Panneaux de signalisation :

Un habitant de Très le Serre sollicite l'autorisation de poser un panneau de signalisation de son activité professionnelle.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande, sous réserve que le projet lui soit soumis au préalable.

#### Elagage des châtaigniers sur le domaine public devant la salle paroissiale

Ces travaux seront réalisés prochainement par un élagueur professionnel de la commune .

#### Travaux divers :

La barrière du parking de Pont-de-Boyon a été effectuée pour un montant de 1400 € hors taxes.

Des travaux pour la réparation d'une fuite d'eau sur le réseau du Pré a dû être réalisée.

Les routes de la Pizette et de la Garde ont été déblayées à la suite des orages du 23 octobre 2013.

Aucune autre question n'est soulevée.

La réunion du prochain conseil se tiendra le 20 décembre 2013 à 19 heures.

La séance est levée à 22h15.